



## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2021**

Le 16 mars 2021 à 18 h 00, le Conseil Municipal de Vigeois (Corrèze) s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de Jean-Paul COMBY, Maire, en la salle du centre culturel de Vigeois afin de respecter les règles sanitaires en vigueur en lien avec l'épidémie de coronavirus « COVID-19 ».

Date de convocation : 12 mars 2021

- ***Appel nominal :***

- **Conseillers présents :**

- M. COMBY Jean-Paul, M. DUBOIS Christophe, Mme DANDALEIX Céline, M. CAZARD Michel, M. BESSE André, M. LENFANT Michel, M. DRAPPIER Jean-Pierre, Mme VIGNAL Chrystèle, Mme PEYRUSSIE Laëtitia

- **Conseillers absents excusés :**

- Mme DUMONT Danielle, Mme GEORGE Marie-Claude, Mme BOUYASSE Corinne, Mme REBOLLO Emilie

- **Conseillers absents excusés ayant donné procuration :**

- M. PEUCH Benoît, pouvoir à M. DUBOIS Christophe  
M. DUFAURE Thierry, pouvoir à M. LENFANT Michel

- ***Désignation du secrétaire :*** Mme PEYRUSSIE Laëtitia

- ***Approbation du compte-rendu de la séance précédente :***

- Le compte-rendu de la séance du 22 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

Avant l'ouverture de la séance, le conseil municipal observe une minute de silence en hommage à Monsieur Jean JARJANETTE, ancien conseiller municipal, décédé le 10 mars 2021.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Alarme intrusion de l'église : contrat de maintenance et demande de subvention 2021
2. Convention avec le SDIS 19 pour la mise à disposition de surveillants de baignade
3. Mise à jour du tableau des emplois
4. Vente de mobilier de la mairie
5. Questions diverses

**Information du Conseil Municipal :**

**Décisions prises en vertu des délégations accordées par le Conseil municipal au Maire :**

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération n° DL029/2020 du conseil municipal du 25 mai 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire de certaines compétences ;

Le Maire informe l'assemblée des décisions qu'il a prises en vertu de ces délégations :

- N°DC001/2021 du 01/02/2021 :  
*Prolongation du bail précaire de location d'un garage 3 route de Pompadour à M. Joël PARSIS pour un loyer mensuel de 30 €, du 1<sup>er</sup> au 28 février 2021.*
- N°DC002/2021 du 26/02/2021 :  
*Attribution des travaux de rénovation de l'installation électrique du logement locatif sis 3 route de Pompadour à l'Ent. EINSARGUEIX pour un montant de 2 180 € HT (2 398,00 € TTC).*
- N°DC003/2021 du 01/03/2021 :  
*Prolongation du bail précaire de location d'un garage 3 route de Pompadour à M. Joël PARSIS pour un loyer mensuel de 30 €, du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2021.*

**N°DL020/2021 : Alarme intrusion de l'église : contrat de maintenance et demande de subvention 2020**

Le Maire présente à l'assemblée le devis 2020 de la Société SECURITAS pour la maintenance de l'alarme de l'église d'un montant de 637,79 € HT et souligne la possibilité d'obtenir une subvention à hauteur de 50 % de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Nouvelle Aquitaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- ACCEPTE le coût de la maintenance de 643,06 € HT soit 771,67 € TTC proposé par la Société SECURITAS pour l'année 2021 ;
- SOLLICITE la DRAC Nouvelle-Aquitaine pour le versement d'une subvention d'un montant aussi élevé que possible ;
- FIXE le plan de financement suivant :

- Subvention de la DRAC 50 % du montant HT .....	321,53 €
- Autofinancement 50 % du montant HT + TVA.....	<u>450,14 €</u>
- Soit un total TTC de.....	771,67 €
- Autorise le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

**N°DL021/2021 : Convention avec le SDIS pour la mise à disposition de surveillants de baignade**

Le Maire expose à l'assemblée la difficulté, comme les années précédentes, à recruter directement des agents saisonniers qualifiés chargés de la sécurité des baignades. Il dépose sur le bureau une convention de mise à disposition d'agents du SDIS pour la surveillance de la baignade au plan d'eau de Pontcharal, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- Accepte le coût de cette prestation tel que défini dans la convention (estimé à 11 560,80 € TTC), pour deux surveillants et deux remplaçants, y compris les frais d'encadrement et d'habillement ;
- Autorise le Maire à signer ladite convention et tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

**N°DL022/2021 : Mise à jour du tableau des emplois au 17 mai 2021**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois.

Vu le tableau des emplois au 1<sup>er</sup> mai 2021 adopté par le Conseil Municipal par délibération n° DL019/2021 le 22 février 2021 ;

Considérant que, pour une bonne organisation des services, il convient de modifier le tableau des emplois ;

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Décide de modifier le tableau des emplois à compter du 17 mai 2021 comme suit :**

**Création de :**

- Un emploi d'agent de maîtrise à temps complet ;

M. le Maire précise que cet emploi est créé pour pourvoir au remplacement d'un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe qui sera supprimé à la suite de la radiation des cadres pour mise à la retraite au 1<sup>er</sup> juin 2021 de l'agent occupant le poste actuellement.

**A compter du 17 mai 2021, le tableau des effectifs s'établit comme suit :**

Filières / Grades	Nombre de postes	Pourvus	Non Pourvus
<b><u>Filière Administrative :</u></b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
- Attaché	1	1	0
- Adjoint administratif principal de 2 <sup>e</sup> classe	1	1	0
- <i>Adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe 29/35<sup>e</sup></i>	1		1
- <i>Adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe 17/35<sup>e</sup></i>	1		1
- <i>Adjoint administratif de 2<sup>e</sup> classe 17/35<sup>e</sup></i>	1		1
<b><u>Filière Technique :</u></b>	<b>13</b>	<b>9</b>	<b>4</b>
- Agent de maîtrise principal	1	1	0
- Agent de maîtrise	2	1	1
- <i>Adjoint technique principal de 1<sup>e</sup> classe</i>	1	0	1
- <i>Adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe</i>	3	2	1
- Adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> cl. TNC 29/35 <sup>e</sup>	1	1	0
- <i>Adjoint technique</i>	3	2	1
- Adjoint technique TNC 25,60/35 <sup>e</sup>	1	1	0
- Adjoint technique TNC 25/35 <sup>e</sup>	1	0	1

Filières / Grades	Nombre de postes	Pourvus	Non Pourvus
- Adjoint technique TNC 18/35 <sup>e</sup>	1	1	0
<b>Filière Sociale :</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
- ATSEM principal de 1 <sup>e</sup> classe	1	1	0
- ATSEM principal de 1 <sup>e</sup> classe TNC 32,65/35 <sup>e</sup>	1	1	0
<b>Filière Animation :</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
- Adjoint d'animation ppal de 2 <sup>e</sup> cl. TNC 7,68/35 <sup>e</sup>	2	2	0
- Adjoint d'animation principal de 2 <sup>e</sup> classe 6,25/35 <sup>e</sup>	1		1
- Adjoint d'animation de 2 <sup>e</sup> classe 6,25/35 <sup>e</sup>	1		1
<b>TOTAL</b>	<b>25</b>	<b>15</b>	<b>10</b>

**N°DL023/2021 : Vente de mobilier de la mairie**

Le Maire propose à l'assemblée de vendre un ensemble de 3 meubles en bois qui sont actuellement installés en mairie dans la salle du « Taureau », dont la commune n'a plus l'utilité, et qui doivent être débarrassés avant les travaux. Il propose de fixer le prix de l'ensemble à 250 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité / majorité des votants :

- DECIDE la mise en vente de l'ensemble de 3 meubles en bois au prix de 250 € ;
- MANDATE le Maire pour effectuer toutes les démarches et signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 00.